Syndicat Chemins de fer

hello.ogbl.lu
www.ogbl.lu
contact.ogbl.lu

Salariés du secteur privé

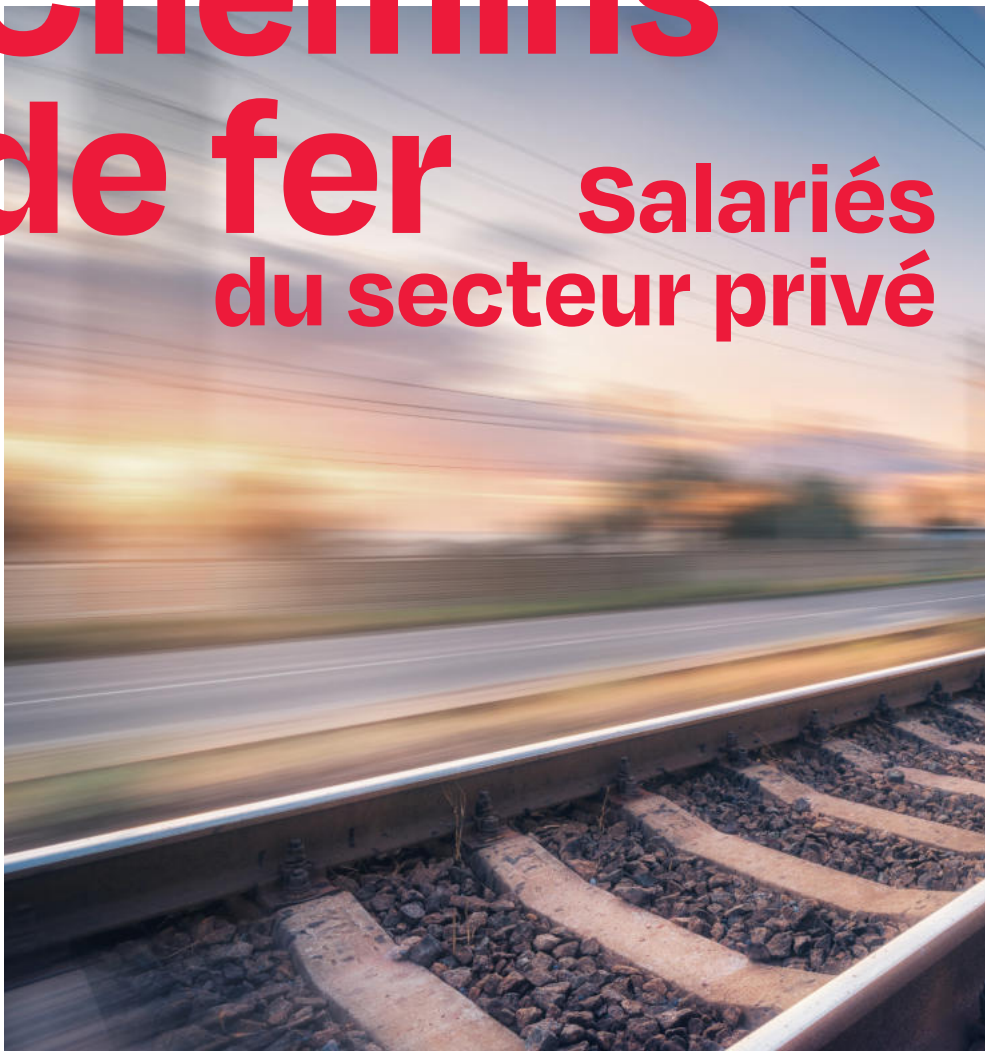

OGB·L
Syndikat Eisenbahn
Landesverband/FNCTTFEL

syndikat-eisebunnen.lu

Les transpor
c'est nous a

Qui sommes-nous?

Le secteur ferroviaire luxembourgeois ne se limite pas aux activités du groupe CFL, il englobe également de nombreuses autres entreprises, opérant dans le Fret, la maintenance, la logistique ferroviaire, les transports publics et les services connexes. Ces entreprises jouent un rôle clé dans l'écosystème des transports sur rail luxembourgeois. Nous, ce sont les milliers de salariés sous contrat privé qui y travaillent durement pour garantir un service de qualité et l'image du Luxembourg aussi bien à l'intérieur du pays que sur le plan international.

Le Syndicat Chemins de Fer FNCTTFEL Landesverband défend les intérêts des salariés sous contrat privé :

- Conducteurs de train de fret et de tramway
- Agents et conducteurs de manœuvre
- Planificateurs et régulateurs du trafic
- Techniciens de maintenance du matériel roulant et des infrastructures
- Opérateurs et manutentionnaires ferroviaires
- Agents de services aux usagers
- Agents des entrepôts et de la logistique
- Personnel des services partagés
- Personnel administratif et commercial
- etc.

Le Syndicat est présent dans la quasi-totalité des entreprises du secteur, à savoir :

- Groupe CFL Multimodal
- CFL Cargo
- CFL Technics
- CFL Immo
- CFL Mobility
- Luxtram
- Lorry Rail
- Sibelit
- ...

76.000

Nous faisons aussi partie des plus de 76 000 salariés qui se sont regroupés au sein de l'OGBL et qui en font la force organisée la plus importante des salariés au Luxembourg.

rts sur rail, ussi !

Deviens membre **hello.ogbl.lu**

Un champ d'action important

Le Syndicat Chemins de Fer FNCTTFEL-Landesverband détient une représentativité importante dans le secteur ferroviaire, aussi bien chez les salariés sous statut public que sous contrat privé. Cette forte présence permet au syndicat d'être un interlocuteur incontournable auprès des employeurs et des autorités publiques, assurant ainsi la défense collective et individuelle des travailleurs. Le Département des Filiales du Syndicat est organisé de manière à assurer une présence de proximité auprès des salariés dans les entreprises privées.

OGB·L

Le travailleur individuel
n'a pas d'influence déterminante
dans l'entreprise

La solution : un syndicat fort qui défend les intérêts collectifs des travailleurs

Sans les milliers de militants, le syndicat n'est rien : la force du syndicat dépend du nombre et de l'engagement de ses membres.

C'est pourquoi, nous sommes conscients des défis actuels et futurs qui nous attendent. Pour réussir, nous avons besoin de l'aide de tous les travailleurs du secteur !

L'adhésion au syndicat est un investissement pour l'avenir

Par ta cotisation, tu permets à l'OGBL de remplir notre mission en toute indépendance : l'amélioration des conditions de travail et de vie par la négociation collective. De plus, tu as droit aux prestations suivantes : des conseils, des offres d'information et de formation, une assurance accident durant les loisirs, une protection juridique et à l'indemnité de grève.

Seul un syndicat fort financièrement et indépendant est capable de s'imposer, faire pression sur les employeurs et les politiques, faire grève quand il le faut et renforcer ses membres. Tu peux participer positivement à la défense de tes intérêts… deviens membre de l'OGBL, la force motrice des salariés du secteur des transports sur rail.

Le département des filiales du Syndicat Chemins de fer FNCTTFEL Landesverband

Le moteur d'un travail syndical coordonné

Après la fusion du Landesverband et de l'OGBL, lors la réorganisation du syndicat Chemins de fer FNCTTFEL-Landesverband de l'OGBL, il a été décidé de structurer le travail syndical en deux départements distincts : « CFL » et « Filiales », l'objectif étant de mieux répondre aux défis du terrain, qu'il s'agisse de négociations collectives, des conditions de travail, des échanges d'informations et de bonnes pratiques.

Par conséquent, le Département des Filiales se réunit régulièrement pour assurer une coordination efficace des délégations du personnel du secteur privé et pour défendre les droits de tous les salariés sous contrat privé travaillant dans les filiales des CFL (CFL Multimodal, CFL Cargo, CFL Technics, CFL Site Services, CFL Terminals, CFL Logistics, CFL Immo, CFL Mobility, CFL Intermodal, etc.), ainsi que dans les entreprises du transport ferroviaire (Luxtram, Sibelit, Lorry Rail, etc.).

Ce département se réunit plusieurs fois par an pour notamment échanger et suivre le travail syndical des délégations OGBL dans les entreprises. Avec cette structure organisée, l'OGBL confirme son engagement à accompagner et défendre les travailleurs du secteur des transports sur rail face aux enjeux de demain.

Prestations collectives

Dans le secteur privé des chemins de fer

L'OGBL est un porte-parole de taille pour toutes les négociations des conventions collectives du secteur :

- Convention collective pour les salariés du Groupe CFL Multimodal ; à savoir les entités CFL Multimodal, CFL Logistics, CFL Terminals, CFL Site Services, CFL Intermodal.
- Convention collective pour les salariés du Groupe CFL Cargo : à savoir CFL Cargo et CFL Technics.
- Convention collective pour les salariés de Luxtram.
- Convention collective pour les salariés de Lorry Rail.

De plus, l'OGBL soutient et conseille aussi les délégations de Sibelit, CFL Immo et CFL Mobility concernant le dialogue social et les échanges avec l'employeur sur les règlements et diverses politiques internes.

Imaginez que dans notre secteur, il n'y ait pas de convention collective :

- Chaque augmentation de salaire doit être négociée individuellement avec l'employeur
- Aucune négociation collective pour améliorer les salaires de tout le personnel
- 26 jours de congé
- Aucun moyen de pression pour faire valoir ses droits et ses intérêts

OGB·L

Prestations individuelles

Assistance juridique

Les membres de l'OGBL ont droit à une assistance juridique gratuite, qui comprend entre autres les frais éventuels d'avocat, les frais de justice et de procédure. Nous défendons vos droits en relation avec : le droit du travail (problèmes avec l'employeur – temps de travail, congé, salaire, avertissement, licenciement…),

Établissement gratuit des déclarations d'impôt

Il suffit de remplir les quatre premières pages contenant les données personnelles et de joindre les pièces justificatives, et nous nous occupons du reste.

Assistance pour pensionné·e·s avec carrières mixtes

Beaucoup de salarié·e·s frontaliers ou étrangers ont travaillé au Luxembourg, mais aussi dans leur pays de résidence ou de naissance. Ils ont donc des carrières mixtes. L'OGBL est à vos côtés pour toute question relative à de telles carrières.

Assurance accident loisirs

L'OGBL vous offre une assurance-accident souscrite auprès de Bâloise Assurances, couvrant les accidents survenant dans le cadre de la vie privée. Elle couvre également les accidents dont seraient victimes vos enfants.

Assurances responsabilité professionnelle et/ou protection juridique

- Les chauffeurs professionnel·le·s peuvent bénéficier d'une assurance de protection juridique peu coûteuse.

Conditions préférentielles

Les membres de l'OGBL peuvent bénéficier de conditions préférentielles pour les offres suivantes :

- Luxembourg Air Rescue
- Bâloise Assurances
- Centre Médical Héliporté de Bra-sur-Lienne (CMH) pour les frontalières et frontaliers belges
- DKV Luxembourg
- Groupe des Mutuelles Indépendantes (GMI) pour les frontalières et frontaliers français

Bourses d'études

L'OGBL offre annuellement une bourse d'études pour subventionner les études supérieures des enfants de ses membres de longue date.

Affiliation à la Caisse de décès de l'OGBL

La cotisation à l'OGBL comprend aussi l'affiliation à la Caisse de décès de l'OGBL. Celle-ci apporte une aide financière aux survivant·e·s ayant droit en cas de décès d'un membre, sous forme d'une indemnité funéraire. L'affiliation à la Caisse de décès est fiscalement déductible.

Affiliation à la Patiente Vertriedung

En tant que membre de l'OGBL, vous êtes automatiquement et gratuitement affilié·e à la Patiente Vertriedung asbl, association pour la défense des droits des patient·e·s.

Soutien en cas de stress ou de harcèlement moral/mobbing

L'OGBL met, par le biais de la Stressberodung (Service national de consultation Stress), à disposition de ses membres l'aide d'un.e psychologue spécialisé.e, qui offre un service de conseil individuel et adapté aux besoins des salarié·e·s concerné·e·s.

Indemnité de grève

Si l'OGBL est amené, comme dernier recours, à faire grève dans une entreprise ou un secteur pour contraindre l'employeur à satisfaire les revendications des salarié·e·s concerné·e·s, il verse une indemnité de grève à ses membres à partir du 3e jour de grève.

Informations pratiques

Tous les services et prestations sont décrits plus en détail sur notre site : ogbl.lu

Pour plus de renseignements ou pour demander un rendez-vous dans un de nos bureaux, n'hésitez pas à nous contacter :

via le formulaire : contact.ogbl.lu ou en nous appelant au +352 2 6543 777

Nos principales

Revendicat

- Le développement continu des **conventions collectives** existantes et augmentation de la couverture des salariés sous convention dans l'objectif d'harmoniser vers le haut les conditions de travail et de rémunération du secteur privé, et cela dans une perspective de parallélisme d'évolution salariale avec les salariés sous statut des cheminots.
- Un **esprit critique** vis-à-vis des régimes salariaux liés à la performance et revendication du lien de l'évolution salariale à l'ancienneté via des barèmes salariaux transparents et équitables.
- En faveur du principe **d'égalité entre hommes et femmes** dans les différents organes décisionnels des établissements du secteur, et de manière plus globale en faveur du principe de l'égalité des genres et contre toute forme de discrimination sur le lieu de travail.
- Dans l'esprit d'un meilleur **dialogue social**, un meilleur échange d'informations entre direction et délégation du personnel, et un renforcement du principe de co-décision des représentants du personnel pour toutes les décisions qui impacteraient les conditions de travail et de rémunérations des travailleurs.
- Des perspectives de carrière et de **formation transparentes**, garantissant aux salariés une évolution professionnelle durable et qualifiante.
- L'investissement dans des mesures préventives en matière de **sécurité et de santé au lieu de travail** et de lutte contre les situations de stress, de **harcèlement moral**, etc.
- L'introduction d'un régime de **pension complémentaire**, et d'une assurance de soin de **santé complémentaire** au niveau du secteur.
- L'introduction du **13e mois** pour tous les salariés du secteur, en tant que complément de revenu, et qui améliore le pouvoir d'achat, renforce leur motivation et leur fidélité, stimule la consommation, tout en étant un facteur d'attractivité pour l'entreprise.
- L'augmentation des **jours de congé** annuel qui améliore le bien-être, réduit le stress et l'épuisement professionnel, tout en favorisant une meilleure productivité des travailleurs.
- L'augmentation (et introduction le cas échéant) des **chèques-repas et des allocations de repas**.
- Des règlements **télétravail** permettant un cadre clair et équitable sur le recours à cette forme de travail, ainsi qu'une information transparente sur les impacts fiscaux et de sécurité sociale.

tions

Pas de mobilité
ferroviaire sans nous.
Nous méritons
reconnaissance et respect.

Deviens membre de l'OGBL!

hello.ogbl.lu

Questions ? Nous sommes là pour toi !
T. 54 05 45 – 344 | syndikat-eisebunnen.lu

OGB·L
LE SYNDICAT